



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Paul ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 17 septembre 2024
Date de publication : 30 septembre 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, NONNOTTE-BOUOTON Catherine, GERMOND Daniel, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE	Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER- BLANC Catherine, ANTOINE	Patricia, MBITEL Mohamed, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothee, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent
---	--	---

Conseillers absents ayant donné procuration

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MARCHAND Sylvette, DRAY Frédérique donne procuration à ROCHE Paul, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

Conseillers absents non représentés

Objet : Réhabilitation d'une partie de l'ancienne école du Poiset : Plan de financement

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Dans le cadre du plan « Nouvelles Générations » mis en place par la Ville Dole et afin de répondre aux enjeux de performances énergétiques, de modernisation et d'organisation du réseau scolaire, la municipalité a réhabilité ses écoles : Pointelin, Wilson, de Saint-Exupéry, Beauregard, Rochebelle et la Bedugue qui accueille depuis la rentrée scolaire de cette année les élèves et enseignants du Poiset.

Dans la continuité de la rénovation des écoles, afin de consolider et d'équilibrer le réseau d'offre collective des services de la petite enfance sur son territoire (en particulier l'ouverture d'une crèche en rive gauche du Doubs), la Ville souhaite désormais créer un nouveau pôle en lieu et place de l'ancienne école maternelle du Poiset, qui se composera d'une crèche (Le Petit Prince) et d'une Maison de la Parentalité.

Les travaux de réhabilitation envisagés permettront un gain énergétique d'au moins 40% et comprendront :

- La réalisation d'une isolation extérieure,
- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries,
- Une mise en accessibilité avec la création d'une rampe extérieure,
- La remise aux normes du système électrique,
- La création d'une VMC,
- Et le réaménagement intérieur des locaux existants pour créer trois sections (petit - moyen - grand) ainsi que trois dortoirs, deux bureaux, un bloc sanitaire, une buanderie, des vestiaires, un local de rangement, une salle de restauration, etc.

Le coût global de l'opération est estimé à 545 000 € HT et pourrait être financé comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant € HT	Financier	Montant € HT	Taux
Maîtrise d'œuvre	25 000 €	État	135 100 €	25 %
Frais divers : SPS, Bureau de contrôle...	7 500 €	Département	100 900 €	18 %
Études et diagnostics	8 000 €	CAF	200 000 €	37 %
Travaux	504 500 €	Autofinancement	109 000 €	20 %
TOTAL	545 000 €	TOTAL	545 000 €	100 %

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Sociales, Familiales et Scolaires du 17 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la création d'une crèche et de la Maison de la Parentalité en lieu et place de l'ancienne école maternelle du Poiset pour un coût prévisionnel de 545 000 € HT,
- **DE SOLLICITER** tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Fait à Dole, le 23 septembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Educatives

Jean-Baptiste GAGNOUX

